



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 3 octobre 2024 - Délibération n° 2024-082

COMMISSION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE MODIFICATION DE LA COMPOSITION

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 23 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur André Croguennec.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Géraldine Denigot.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Soazig Ruiz.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Monsieur Nicolas Régis ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement en tant que membre suppléant de la commission des Marchés À Procédure Adaptée (MAPA), afin de maintenir l'expression pluraliste au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2123-1,

Vu la délibération du 11 juin 2020 portant détermination du mode de scrutin pour une nomination ou une désignation,

Vu les délibérations n° 2020-030 du 11 juin 2020, n° 2020-039 du 25 juin 2020, n° 2022-059 du 30 juin 2022 et n° 2023-051 du 22 juin 2023 portant création et modification de la composition de la commission des Marchés À Procédure Adaptée,

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le - **9 OCT. 2024**
ID : 035-213502362-20241003-SG2024_397-DE

Vu le courrier reçu le 19 juin 2024 par lequel Monsieur Nicolas Régis fait part de sa démission de ses fonctions de conseiller municipal,
Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Nicolas Régis en tant que membre suppléant de la commission des Marchés À Procédure Adaptée,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNE Madame Martine Évain comme membre suppléant de la commission des Marchés À Procédure Adaptée, en lieu et place de Monsieur Nicolas Régis.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Soazig Ruiz
Conseillère Municipale

Mis en ligne le - **9 OCT. 2024**